

Référence :	AC 06 E 01	Version :	1.1.1	Mise à jour :	septembre-14
-------------	------------	-----------	-------	---------------	--------------

Effet de souffle

Définition

L'« effet de souffle », encore appelé « blast », est un traumatisme engendré par une onde de choc, secondaire à une explosion.

Causes

Lors d'une explosion, la libération considérable d'énergie sous la forme de gaz à haute pression entraîne une augmentation brutale de la pression atmosphérique, suivie d'une dépression immédiate. La transmission de cette onde de pression et le déplacement d'une grande masse d'air sont les principaux mécanismes responsables des lésions d'un effet de souffle.

Risques & Conséquences

Un effet de souffle est responsable :

- de lésions internes de l'oreille, des poumons et du tube digestif par distension de l'air ;
- de lésions de la peau et de lésions des os et des articulations (fracture, entorse et luxation) par projection de la victime ou projection contre la victime d'objets divers (polycriblage) ;
- de brûlures en cas d'élévation de la température.

Signes

Le bilan circonstanciel est essentiel. Il permet de retrouver la survenue d'une explosion en particulier en milieu clos. Cette notion est suffisante pour considérer que toutes les personnes exposées sont susceptibles de présenter un effet de souffle. Les victimes peuvent être multiples.

La survenue d'une détresse vitale, respiratoire ou circulatoire traduit la gravité de l'atteinte.

Le bilan complémentaire retrouve souvent de multiples lésions : plaies, brûlures, fractures et lésions internes. Ces dernières peuvent, au début, passer inaperçues et se révéler secondairement.

Les signes auditifs comme un bourdonnement d'oreille, le saignement du conduit auditif ou la survenue d'une surdité sont des signes révélateurs.

Toute personne exposée à une explosion même si elle ne présente pas de signe évident est suspecte d'un traumatisme par effet de souffle et peut secondairement présenter une détresse respiratoire. Elle sera donc systématiquement examinée par un médecin.

Principe de l'action de secours

Tout en garantissant la sécurité des intervenants, l'action de secours doit permettre :

- de prendre en charge un grand nombre de victime, si nécessaire ;
- demander un avis médical, même pour les victimes qui ne présentent aucun signe.

Référence :	PR 06 E 01	Version :	1.1.1	Mise à jour :	septembre-14
-------------	------------	-----------	-------	---------------	--------------

Effet de souffle

- S'assurer de la sécurisation de la zone,
- se protéger.

En présence de nombreuses victimes :

- regrouper les victimes en un point ;
- appliquer la conduite à tenir adaptée.

En présence d'un nombre restreint de victimes :

- demander des moyens de secours spécialisés, si nécessaire ;
- réaliser le bilan d'urgence vitale puis complémentaire ainsi que les gestes de secours adaptés ;
- transmettre le bilan, systématique pour toute personne exposée à l'effet de souffle, et appliquer les consignes reçues ;
- surveiller attentivement la (les) victime(s).